

OCBM de Namur du 18 janvier 2024

2. Redéploiement de la zone de Gembloux – Basse-Sambre : suivi de la mise en œuvre et premiers ajustements

Sur base du processus initié en 2020, le réseau TEC de la zone Gembloux – Basse-Sambre a été redéployé au 1^{er} août 2023.

Le 20 septembre, une 1^{ère} réunion de suivi a été organisée par la Région avec les communes et parties prenantes concernées afin de faire le point sur les remontées de terrain qu'engendre le nouveau réseau. Il s'agissait d'enjeux relatifs à la sécurité des arrêts et des cheminements, à la capacité de certains parcours, aux correspondances, à l'amplitude horaire de certaines lignes, à l'usage du TEC à la demande, ... Au regard des enjeux soulevés, les communes ont été invitées à remettre un rapport détaillé à la Région.

La Région a également rencontré les trois représentants de pétitionnaires afin d'entendre leurs récriminations et suggestions d'améliorations.

L'AOT a également pris l'initiative de réunir communes, TEC et district routier pour identifier les besoins prioritaires en matière d'infrastructures d'accès au transport public (arrêts et cheminements) à Sombreffe et Gembloux.

Sur cette base, les remontées des communes et des pétitionnaires ont été listées et analysées par le TEC et l'AOT. Le TEC a déjà pu mettre en œuvre en août, en septembre et en novembre une première série d'ajustements opérationnels.

Il apparaît que le solde des enjeux sont concentrés sur 3 quadrants : quadrant de Grand-Leez/La Bruyère, quadrant de Sombreffe/sud de Gembloux, quadrant de la Basse-Sambre. La synthèse des remontées analysées, aboutissant à 73 actions, a été partagée aux communes lors d'une deuxième réunion de suivi le 14 décembre 2024.

Parimi celles-ci, 65% des actions sont soit déjà mises en œuvre soit réalisables d'ici septembre 2024, 27% restent à valider/réalisables à moyen terme et 8% ne sont pas applicables. Si certaines communes relayent un accueil favorable de leurs citoyens au nouveau réseau, d'autres continuent à relayer les difficultés de mobilité et de sécurité qu'a engendré ce nouveau réseau pour certaines localités. En particulier, la priorité doit aller aux urgences aigües à traiter sur la desserte de Grand-Leez et sur la sécurisation des cheminements à Sombreffe.

Ajustements V1'

Les adaptations mises en œuvre et celles planifiées dans les mois à venir (septembre 2024 au plus tard) constituent des ajustements accessibles pour le TEC (V1').

Outre des ajustements opérationnels (ajout d'arrêt, adaptation fine d'horaires, renfort de capacité, extension de desserte scolaire, ...), une série d'adaptations tactiques exploitables par le TEC à court terme permettent de répondre aux enjeux concernant principalement le quadrant de Sombreffe/sud de Gembloux et anticipent l'ouverture du Grand Hopital de Charleroi mi-2024 :

Ligne E83 Gembloux – Charleroi :

- Augmentation de l'amplitude horaire : ajout d'un parcours le matin et d'un parcours le soir en semaine.
 - ➔ Déjà mis en œuvre par le TEC depuis novembre 2023
- Augmentation de la fréquence le weekend en prévision de l'ouverture du GHDC de Charleroi : 1 bus/h/sens le samedi et 1 bus/2h/sens le dimanche.
 - ➔ Planifié par le TEC pour mise en œuvre en septembre 2024

Ligne 77 Fleurus-Tamines-Auvelais :

- Modification de l'ambition de correspondance : à Fleurus avec la E83, pour permettre la connexion de Sombreffe à la Basse-Sambre (plutôt qu'en gare de Fleurus avec le train vers Ottignies).
 - ➔ Planifié par le TEC pour mise en œuvre en septembre 2024

TAD D2 Gembloux-Mazy-Sombreffe :

- Intégration de Bothey et Corroy-le-Château au périmètre.
- Modification de l'ambition de correspondance : en gare de Gembloux, avec les trains vers/depuis Bruxelles (plutôt qu'à Masy avec l'Express vers Namur)
 - ➔ Planifié par le TEC pour mise en œuvre courant 2024

TAD Meux-Petit-Leez-Grand Leez- Gembloux :

- Ajout du service TEC à la Demande pour relier les villages de Meux, Petit Leez et Grand Leez à Gembloux en dehors des heures des lignes scolaires et de la ligne 71
 - ➔ En cours de planification par le TEC

TAD Sombreffe – Jemeppe/Sambre :

- Ajout du service TEC à la Demande pour relier les villages de Sombreffe à Jemeppe.
 - ➔ En cours de planification par le TEC en seconde priorité par rapport au TAD Meux-Petit-Leez-Grand Leez- Gembloux

Ces adaptations tactiques sont consignées dans les fiches par liaison actualisées en annexe à la présente note, sauf pour le TAD qui fait encore l'objet d'un travail régional pour viser une opérationnalisation rapide.

Adaptations V2

Les adaptations envisagées au-delà de 2024 (V2) sont plus impactantes en termes de mises en œuvre par le TEC. Les enjeux concernant principalement les

quadrants de Grand-Leez/La Bruyère et de la Basse-Sambre nécessitent une phase de concertation avec les communes concernées pour viser une situation finale pérenne. Cette concertation sera organisée début 2024 via des ateliers avec les communes concernées organisés par l'AOT et dont les conclusions seront partagées en OCBM afin de permettre au TEC d'organiser leur mise en œuvre (au plus tôt en 2025).

Des propositions sont avancées pour résoudre les problématiques liées à la desserte de Petit-Leez/Grand-Leez et ceux concernant la suppression de l'extension de la ligne 23 jusque Velaine, étant donné le frein tarifaire à l'intermodalité bus-train visée initialement.

Evaluations

En parallèle, les phases d'évaluation sont prévues à 18 et 36 mois, pour lesquelles des éléments chiffrés participeront à objectiver l'usage du réseau mis en place.

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du suivi réalisé dans le cadre de la mise en service du redéploiement de la zone Gembloux- Basse Sambre. Il émet un avis favorable sur les adaptations des ambitions régionales (cfr fiches en annexe pour les liaisons concernées). Ceci concerne les liaisons :

- Gembloux – Charleroi (E83)
- Fleurus-Tamines-Auvelais (77)
- Gembloux-Mazy-Sombreffe (extension TEC à la demande D2)
- Meux-Petit-Leez-Grand Leez- Gembloux (extension TEC à la demande)
- Sombreffe – Jemeppe/Sambre (extension TEC à la demande)

L'Organe soutient la mise en œuvre par le TEC des ajustements opérationnels identifiés et partagés avec les communes concernées au plus tard en septembre 2024 et sensibilise sur la priorité à donner à la situation de Grand-Leez en matière d'offre et de Sombreffe en matière de sécurisation des cheminements.

L'Organe recommande à l'AOT de mener les concertations nécessaires afin de mettre à jour les ambitions tactiques relatives à la connexion de Grand-Leez/La Bruyère à Gembloux et de la Basse-Sambre à Namur, et de lui revenir sur ce point, afin de permettre au TEC de réaliser les études opérationnelles et d'organiser leur mise en œuvre.